

CABINET DE L'ORATEUR,

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 11 juin 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente pour votre considération et celle du comité dont vous êtes le président, deux plaintes qui m'ont été faites par deux honorables membres de la Chambre, au sujet de la conduite, pendant les dernières élections fédérales, de trois des employés de votre comité, MM. Rémi Tremblay, Ernest Tremblay et A. E. Poirier.

Vu que ces employés de la Chambre ont été placés spécialement par la Chambre sous votre contrôle, j'ai pensé que vous considéreriez de votre devoir de vous enquérrir de leur conduite et d'en faire un rapport juste et impartial à la Chambre des Communes, pour que cette dernière prenne les mesures nécessaires afin de faire disparaître les abus qui sont dénoncés dans les plaintes de l'honorable M. Clapleau et de M. Ives.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de considération, cher M. le Président, votre tout dévoué serviteur,

J. ALDRIC OUIMET, *Orateur.*

A. DESJARDINS, écr., M. P.

SALLE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 21 juin 1887.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comité des Débats de vous informer que la résolution suivante a été adoptée par ce comité, aujourd'hui :—

“ Considérant que ce comité a été organisé dans le but spécial de s'occuper du compte rendu de la traduction et de la distribution des “ Débats ”; et considérant que les plaintes formulées par le secrétaire d'Etat et M. Ives, député de Richmond et Wolfe, contre la conduite de quelques-uns des traducteurs français des “ Débats,” adressées à M. l'Orateur et soumises par lui à ce comité, paraissent à ce comité être plutôt des questions de privilège ou de discipline, et ne sont pas, par conséquent, du ressort du dit comité;

Résolu,—Que les dites plaintes, et les réponses y annexées, soient renvoyées à M. l'Orateur qui prendra telle décision qui lui paraîtra convenable.”

Conformément à la résolution qui précède, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les divers papiers que vous avez soumis au comité dans cette affaire.

Votre obéissant serviteur,

E. P. HARTNEY, *greffier du comité des Débats.*

CHAMBRE DES COMMUNES,

CHAMBRE DE L'ORATEUR, 22 février, 1888.

A une assemblée des commissaires du bureau de l'économie intérieure de la Chambre des Communes convoquée pour aujourd'hui à trois heures, sont présents :

Le Très honorable Sir John A. Macdonald, G.C.B.

L'hon. Hector Langevin,

L'hon. J. C. Costigan, et,

L'hon. Orateur de la Chambre des Communes, Président.

L'attention du Bureau est appelée sur les plaintes portées, au cours de la dernière session, par l'honorable M. Chapleau, député de Terrebonne, et M. Ives, député de Richmond et Wolfe, contre MM. A. E. Poirier, E. Tremblay et R. Tremblay, tous trois employés par cette honorable Chambre, comme traducteurs des Débats; ces derniers sont accusés de s'être servi avant et pendant les dernières élections générales de langage très blessant contre les premiers et leurs amis, et dans la presse et sur les